

**Volet B**

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



25153071

Tribunal de l'Entreprise du Hainaut
Division Charleroi

26 NOV. 2025

Le Greffier

N° d'entreprise : **0894 920 119**

Nom

(en entier) : **FRANCOIS DELMARCHE, NOTAIRE**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société à responsabilité limitée**

Adresse complète du siège : **Rue Gillard 32 - 6043 Charleroi**

Objet de l'acte : Requête : 25/619/B - Suppléance en matière notariale Maître François DELMARCHE

Extrait du PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 11 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 11 novembre, à 18 heures, s'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire de la SRL FRANCOIS DELMARCHE.

La séance est ouverte sous la Présidence de Madame Fotakakis (succession de Maître Delmarche François).

La Présidente constate que tous les membres présents à l'Assemblée représentent l'intégralité du capital et que, de ce fait, l'Assemblée est apte et habile à se réunir, et de statuer sur son ordre du jour qui est le suivant :

Ordre du jour :

1. Lecture et approbation de l'ordonnance du 23/05/2025.
2. Confirmation de la publication au moniteur belge / procuration pour cette tâche

Pour le point 1 : Lecture et approbation de l'ordonnance du 23/05/2025

La présidence donne lecture de l'ordonnance suivante :

« Requête : 25/619/B - Suppléance en matière notariale Maître François DELMARCHE

Vu la requête déposée au greffe civil le 21 mai 2025 et les pièces y annexées par laquelle la Chambre de la Compagnie des Notaires de la province du HAINAUT, représentée par son Président, Maître Serge BABUSIAUX, Notaire de résidence à BINCHE, sollicite la désignation de Maître Virginie NICOTRA, en qualité de Notaire suppléant à la résidence de RANSART en remplacement de Maître François DELMARCHE conformément aux articles 63 de la Loi du 25 Ventôse AN XI, moyennant une rémunération mensuelle de mille euros ;

La requérante expose que Maître François DELMARCHE, notaire à RANSART, est décédé le 18 mai 2025 et que son étude est actuellement vacante.

La requérante expose encore que Madame Virginie NICOTRA a été nommée candidate-notaire par Arrêté royal du 9 juillet 2023, publié au Moniteur Belge du 20 juillet 2023, et qu'elle a été nommée notaire-adjoint au sein de l'étude de Maître DELMARCHE par Arrêté ministériel du 22 septembre 2023, publié au Moniteur Belge du 6 octobre 2023 et qu'elle est inscrite au tableau de la Compagnie provinciale du Hainaut depuis le 20 juillet 2023.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 04/12/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

La requérante donne à connaître que Madame NICOTRA a signé l'engagement de suppléance lequel fixe la répartition des profits et des charges de l'exercice de la profession et qu'il convient dès lors en application de l'article 64§3 de la Loi du 25 Ventôse an XI contenant organisation de la fonction notariale, telle que modifiée par la loi du 4 mars 1999, de désigner un suppléant et de fixer sa rémunération.

....

Il est par ailleurs repris au point 9 de l'engagement de suppléance que : »Durant le temps de la suppléance, l'administration de la société se fera par Maître Virginie NICOTRA, notaire suppléant. Le mandat d'administrateur sera réalisé à titre gratuit.»

PAR CES MOTIFS;

Nous, Gilone TORDOIR, Présidente du tribunal de première instance du Hainaut, division Charleroi, assistée de Brigitte FONTAINE, Greffier;

De l'avis favorable reçu ce jour de Madame le Substitut du Procureur du Roi Eva FASBENDER;

Vu les articles 63 et 64 § 3 de la Loi du 25 Ventôse AN XI contenant organisation de la fonction notariale ;

DESIGNONS Madame Virginie NICOTRA, née à Charleroi, le 15 avril 1989, notaire adjoint à la résidence de Charleroi (deuxième canton) en qualité de notaire suppléant à la résidence de RANSART en remplacement de Maître François DELMARCHE, notaire à la résidence de RANSART jusqu'à ce que le notaire le remplaçant ait prêté serment ou jusqu'à la publication au Moniteur belge de la suppression de cette résidence.

FIXONS la rémunération mensuelle de Maître Virginie NICOTRA

DESIGNONS Madame Virginie NICOTRA en qualité d'administrateur de la SRL François DELMARCHE NOTAIRE (RPM 0894.920.119) à titre gratuit conformément au point 9 de l'engagement de suppléance du 21.05.2025.

DISONS la présente ordonnance exécutoire par provision nonobstant tous recours et sans caution.

CONDAMNONS la requérante à payer à l'Etat Belge les frais de mise au rôle d'un montant de ... et lui délaissions ses dépens pour le surplus.

Ainsi fait en notre Cabinet au Palais de Justice de Charleroi, le VINGT-TROIS MAI deux mille vingt-cinq. »

Après lecture attentive et examen de cette ordonnance, l'assemblée en approuve le contenu à l'unanimité.

Pour le point 2 : Confirmation de la publication au moniteur belge / procuration pour cette tâche

L'Assemblée confirme que les décisions prises lors de la présente Assemblée Générale Extraordinaire feront l'objet des formalités légales de publication au Moniteur belge, conformément aux dispositions du Code des sociétés et des associations.

Afin de procéder à cette publication, l'Assemblée donne procuration à David CARRU, Expert-comptable résidant à la Rue Omer Thiriar n°16 à 7100 La Louvière, pour effectuer, au nom et pour le compte de la société, toutes les démarches nécessaires à la publication de l'acte modificatif au Moniteur belge, ainsi que pour signer et déposer tous documents utiles auprès des autorités compétentes.

Cette procuration est donnée avec plein pouvoir de substitution, en ce compris la signature des formulaires officiels requis et le paiement des frais afférents.

L'Assemblée approuve cette résolution à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Réservé
au
Moniteur
belge



Fait à Ransart, le 11 Novembre 2025.

Pour extrait conforme
signé David Carru
pour MOORE FINANCIAL SERVICES SRL
agissant comme comptable mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 04/12/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).